

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON 1

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt trois et le 11 juillet à 18 heures 00

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 juillet 2023

Présents : Olivier FONS, Béatrice ALBERT, Jean-Pierre JACQUIER, Gilles JUGE, David AMIEUX, Catherine RULFO PATTE, David LE GUEN, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE

Pouvoir : Sylvain PROTIERE à Béatrice ALBERT

Absente : Valérie LANDRY BUCH

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la régie de recettes pour le camping municipal n'a plus lieu d'être suite à la mise en place de la délégation de service public.

Pour cela, il propose de modifier l'article 7 de la délibération 43/2020 délégation du conseil municipal au maire afin de pouvoir supprimer celle-ci.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Article 7 : De créer, **de modifier ou de supprimer** les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour modifier l'article 7 de la délibération 43/2020 en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an sus-dit.

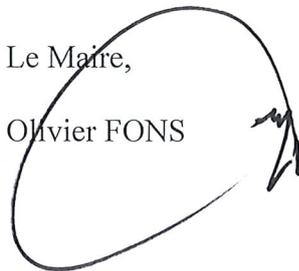
OBJET

**Modification de la
délibération 43/2020 :
Délégation du conseil
municipal au maire**

38/2023

Le Maire,

Olivier FONS



Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 005-210501813-20230711-382023-DE